Le Petit Magnytillois

Le mois de mars a vu la création d'un jardinet en pierre, rue Jeannin. Cette belle réalisation est une œuvre collective du comité d'embellissement qui l'a imaginé, conçu, planifié et organisé. Mr CHAMBIN de l'entreprise « la pierre posée » a utilisé des pierres de récupération de la ferme Sarrasin et a rajouté une signature en créant une plaque nominative.

Le samedi 16 avril, le comité d'embellissement s'est réuni pour la plantation de ce nouveau jardinet désormais agrémenté de plus de 15 variétés de plantes, toutes choisies et disposées avec soin. Il a été également commencé l'aménagement du parterre au croisement de la rue du Dessus et de la rue de Fauverney. Le « déconfinement » annoncé vous permettra bientôt d'apporter votre aide à ce comité et participer à l'embellissement du village.

Le mot de l'équipe municipale

Magny-sur-Tille est déjà dans le monde « d'après », en visant une vie plus équilibrée : favoriser une alimentation saine, un cadre de vie apaisé, plus de nature, de biodiversité et en même temps plus de numérique. La participation citoyenne y est aussi encouragée sous différentes formes, même si la COVID n'a pas été facilitatrice.
Dans le monde « d'après » à Magny-sur-Tille, il est encore plus vrai que « Il n'est de richesse que d'hommes… et de femmes ».
L'équipe municipale l'incarne parfaitement car dans leurs fonctions de Conseillers ou Adjoints, ils participent tous à leur niveau. Aussi, leurs mots, leurs pensées ont une place bien légitime dans la revue de notre village.

Jean-Marc Bourgeon, 1er adjoint, en charge de la communication, de l'embellissement et de la conduite de projets : « les échanges et la concertation avec les Magnytillois déjà engagés permettront de mener à bien nos missions. Les projets sont lancés : aménagements de la grande zone des Pâtis en faveur de l'environnement et de la biodiversité, embellissement du village avec le comité déjà en activité... Autant d'actions que je sais pouvoir mener avec les conseillers municipaux et l'aide précieuse de Tony Lukec avec sa connaissance du village et de son expérience».

Myriam Grandgeorges, 2ème adjointe, en charge de l'environnement et de la participation citoyenne : « Elue de proximité, de terrain, la concertation est ma ligne de conduite dans les différents projets communaux. J'apprécie les échanges, les partages d'expériences avec mes collègues de l'équipe municipale et/ou avec les Magnytillois.e.s. ».

Tony Lukec, 3ème adjoint en charge de la sécurité, services techniques et affaires quotidiennes : « je suis né au village, il y a 75 ans. Je prends plaisir à participer à l'évolution positive du village ».

Les finances 2020

Le conseil municipal a approuvé le 9 mars 2021 le compte administratif de 2020, avec 345 093 € de dépenses de fonctionnement, pour un total des recettes de 430 490 € dégageant ainsi un excédent de 85 397 €, contre 100 441 € en 2019.
La situation financière a été impactée par la COVID, avec une perte de recettes liée aux services publics : fermeture des écoles donc du périscolaire et de la cantine, annulation des locations de la salle polyvalente, et aussi des dépenses supplémentaires pour adapter les services publics aux protocoles sanitaires (produits désinfectants, protections diverses…).
De plus, la dotation globale de fonctionnement allouée par l'état a baissé de 42 485 € en 2019 à 38 484 € en 2020.
Côté investissement, les dépenses se sont élevées à 201 681 € dues principalement à la réfection de la rue du Château.
Les travaux d'investissements concernant la rénovation de la salle des fêtes dont le financement était prévu sur le budget 2020, se voient reportés en 2021.

Budget 2021

Le 9 mars fut aussi l'occasion pour le conseil municipal de voter le budget primitif 2021 de la commune.
Le montant prévisionnel de fonctionnement s'élève à 453 379 € de dépenses pour 721 944 € de recettes (dont l'affectation du résultat 2020 de 293 219 €).
A noter que malgré une nouvelle baisse programmée des dotations de l'état (36 395 € en 2021), les taux d'imposition des taxes communales restent identiques, et cela depuis 2017:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 13.52 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 26.87 %

Pour les investissements, il est prévu 1 050 536 € de dépenses TTC dont le plus gros poste est la réfection de la salle des fêtes pour 537 175 € TTC financé par environ 65% de subventions (DETR, Conseil départemental, CAF…).
Le deuxième investissement conséquent concerne l'opération cœur de village par l'achat du terrain à l'EPFL pour environ 200 000 € et l'aménagement de la place centrale.

Un Gendarme opérationnel de contact communal

Un gendarme réserviste, M. BARTHOLOMEY Christophe, vient désormais au contact de la population magnytilloise chaque 1er mercredi et 3ème vendredi du mois.

Ses missions : accueil, écoute, recueil d'information et transmission à l'unité de gendarmerie…

Les permanences auront lieu à la mairie de 14h30 à 17h30, avec ou sans rendez-vous (pour RDV : 03.80.47.97.07 ou 06.31.43.45.94)

Il patrouillera également dans la commune à votre rencontre.

Police de sécurité du quotidien

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Incivilités et dégradations

A une certaine période, il a été constaté des détériorations de mobilier urbain. Des panneaux de signalisation de rue ont été arrachés, des jardinières et barrières de chantier déplacées. Suite au message diffusé sur Illiwap, ces agissements se sont arrêtés. Cependant, il est rappelé à chacun de respecter les biens privés et communaux et d'adopter un comportement civilisé.

N'hésitez pas à signaler tous les faits d'incivilité que vous pourriez constater.

Déconfinement ne signifie pas non-respect du vivre ensemble : bruits intempestifs de voisinage, rodéo moto et vitesse excessive ne sont pas autorisés.

Nos amis les chiens

Merci à tous les maîtres de chiens qui font attention toute l'année aux déjections de leur animal préféré. Avec les beaux jours (déconfinés), nombreux sont les randonneurs, et les chiens doivent être tenus en laisse et/ou rester continuellement sous la maîtrise de leur propriétaire. Les maîtres doivent par ailleurs prendre toutes mesures pour éviter les aboiements qui par leur durée, répétition ou intensité peuvent constituer une infraction pour atteinte à la tranquillité du voisinage.

Place de la mairie

Un banc incurvé en pierre est venu finaliser récemment l'aménagement de la place devant l'enclos de la mairie.
L'ensemble crée une belle homogénéité qui sera bientôt complété par la rénovation du mur d'enceinte et la finition des abords enherbés.

Taille du platane

Le platane devant l'église est fragilisé par une grosse plaie béante et il était nécessaire de procéder à une taille importante pour l'alléger.

Cet arbre est classé au PLUi-HD comme patrimoine remarquable de la commune.

L'entreprise Aristée d'Izier a exécuté ces travaux de taille et d'élagage du platane, durant 2 jours au début du mois de février. Une déviation par la Rue Jean Bon a été mise en place pour les véhicules se dirigeant vers Izier.
Cette intervention délicate devrait redonner vigueur et longévité à ce platane certes meurtri mais toujours debout.
Les résidus de taille ont été broyés et serviront pour un paillage dans les jardinets de la commune.

Travaux salle des fêtes

Le permis de construire a été accordé par le service du droit des sols de Dijon Métropole le 12 janvier 2021. Après intégrations des besoins techniques scénographiques, le planning se présente ainsi :

- Mi-mars : les consultations ont été lancées ;
- Fin avril : réception des offres ;
- Mai : analyses des offres et notifications aux entreprises retenues ;
- Juin : préparation du chantier ;
- Début juillet : ouverture des travaux.

Le marché est donc lancé, trois visites ont eu lieu pour les entreprises intéressées par les travaux afin qu'elles chiffrent et soumettent leurs offres de prix.

Rue des Courbes et de la Corvée Verte

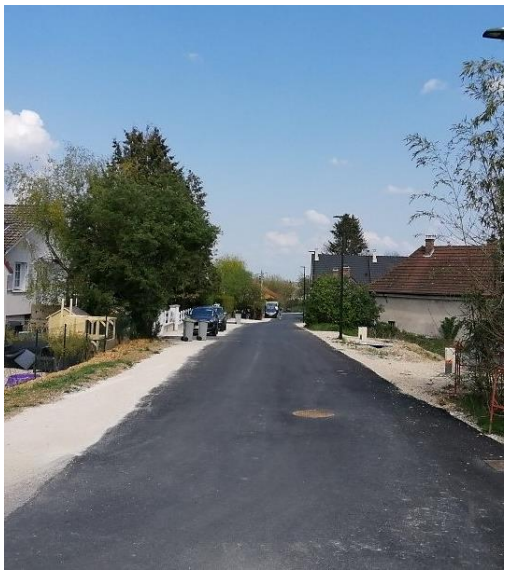

La réfection de la rue des Courbes a pu enfin être réalisée en mars 2021 avec Dijon Métropole. Les derniers travaux d'aménagement de réseaux (eau, assainissement, électricité…) ont été réalisés et s'en sont suivis l'aménagement des trottoirs (sans bordures) et la réfection en bitume de la couche de roulement.

Dans le même temps, la rue de la Corvée Verte a été finalisée par l'apport d'une couche de bitume, et une plantation d'arbres d'alignement.

Des bacs à fleurs positionnés devant l'immeuble collectif et empêchant des stationnements intempestifs, viendront parfaire les finitions.

Lotissement la Corvée Verte 2

Le lotissement « la Corvée Verte 2 » sort de terre et douze lots sont en cours de viabilisation. L'aménageur « Nexity » a d'ores et déjà trouvé preneurs pour onze lots, le douzième comptera quatre à six logements destinés à la location par Habellis. Les premiers permis de construire devraient être déposés prochainement en mairie.

Cette continuité de lotissement prévue au PLUi-HD, confirme l'intérêt de notre village aux familles souhaitant acquérir un terrain et construire leur résidence principale.

Cette opération est plus réduite que la première à la fois en nombre mais aussi en densité (24 logements par hectare). La municipalité entend mener une gestion maitrisée de l'urbanisme, adaptée à notre village.

Rénovation du passage piétons rue du Moulin

Le passage piétonnier reliant le haut du village à la Norges, rue du rouilleux nécessitait un aménagement sécuritaire.

Début mars, Jean-François a œuvré pour installer une main courante (matériaux provenant de la ferme Sarrasin) et aplanir le sol en bas des escaliers.

De chaque côté de celui-ci, il a implanté une bande de fleurissement.

Les Magnytillois et particulièrement les enfants et séniors peuvent désormais emprunter ce passage en toute confiance.

Silence, on tourne…

Fin février, une équipe de France 3 est venue faire une interview des maraîchers, de l'AMAP et du maire. Le reportage portait sur la production maraichère bio et sa distribution par les AMAP et a été diffusé avant l'édition du 19-20.

Tout au long des 20 minutes de l'émission, le patrimoine communal a également été mis en valeur par de jolies prises de vues de Magny. Un beau coup de projecteur sur la commune !

Présence du Frelon asiatique

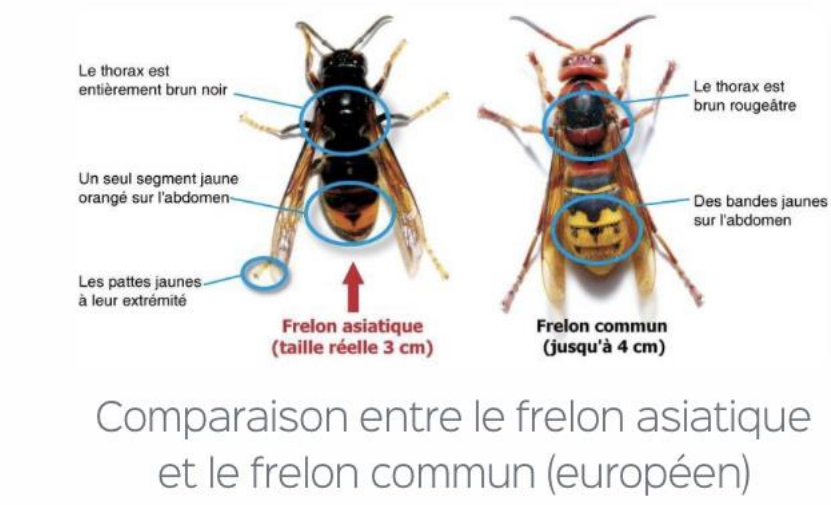

Le frelon asiatique est dangereux et est désormais présent sur notre commune. Que nous ayons un jardin avec des fleurs, des arbres fruitiers, que nous soyons sportifs ou amoureux de la nature, nous sommes tous concernés.

Agissons pour préserver notre environnement et notre sécurité. Aussi, vérifiez vos dessous de toits, abris de jardins, locaux désaffectés, hangars…Si vous trouvez un nid: signalez-le au 06.46.65.13.46, et à la mairie. Le piégeage existe mais n'est pas recommandé par « Fredon BFC ».

Retrouvez les informations sur le site : magny-sur-tille.fr ou lefrelon.com/bourgogne-franche-comte/signaler-frelon-asiatique.html

Eco-Magny

➢ Un atelier a eu lieu avec l'école maternelle pour la réalisation d'un nichoir à chauve-souris. Les enfants se sont impliqués dans la création de celui-ci sous les conseils avisés de l'association Eco-Magny. Le nichoir a ensuite été installé au coin du mur de l'école maternelle. Il faut savoir que l'extinction de l'éclairage public est bénéfique à la biodiversité nocturne dont les chauve-souris.

➢ Une autre activité était programmée le 17 mars avec les enfants du centre de loisirs : la visite de l'arborétum. Malheureusement le mauvais temps du jour, a imposé un changement de programme.

Les enfants ont écouté avec attention les explications de Christian, venu leur parler des différentes essences présentes sur le territoire de Magny.

➢ L'association s'est dotée il y a peu, d'un matériel d'observation ornithologique, acquis grâce à des subventions du Conseil Départemental et de la Préfecture.

20 projets de participation citoyenne

Tous les Magnytillois pouvaient participer et déposer leur dossier de budget participatif jusqu'au 1er mai, avec la description, l'intérêt, et l'estimation du coût de leur projet. Vingt dossiers ont été réceptionnés ! Toutes les générations ont soumis des idées avec une grande variété de sujets (sport, culture, biodiversité, loisirs, aménagements…), et des budgets de toutes grandeurs.
Ils seront étudiés lors de commissions municipales courant mai.
Puis, les idées réalisables seront présentées aux Magnytillois pour vote.
Les projets retenus seront réalisés fin d'année 2021 ou début 2022.

Médiathèque

➢ Information de l'équipe (*Aurélie, Catherine, Marianne, Martine, Michèle, Noëlle et Sylvie*) :

Le vendredi 18 décembre, avec maître Philippe, instituteur, une matinée Harry Potter a été organisée à la médiathèque. Noëlle et Sylvie ont confectionné un jeu de l'oie thématique afin de jouer avec les connaissances des élèves et, pour animer le dernier jour de l'année scolaire, Cyril le magicien était présent.
Ce moment de partage s'est déroulé dans la joie, la bonne humeur et une franche compétition entre les 4 maisons de Poudlard ! Les 2 équipes gagnantes sont Gryffondor et Serdaigle !
Les enfants ont également été enchantés par le spectacle de magie dans lequel se mêlaient petits lapins et cartes ensorcelées !

➢ Sylvie étant absente depuis quelques semaines, l'équipe des bénévoles se relaye pour assurer le meilleur service. Les jours et heures d'ouverture de la médiathèque seront modifiés pour quelques temps.
Vous serez avertis par ILLIWAP au fur et à mesure et serez accueillis par l'équipe de bénévoles.

Des tablettes pour l'école

En partenariat avec l'éducation nationale et l'association « les lutins de Magny », la commune met en place un projet numérique par l'acquisition de matériels informatiques.
Vingt ordinateurs portables pour les élèves de l'école élémentaire et trois ordinateurs pour les enseignants vont être installés en réseau et en wifi très prochainement. Un chariot modulable de rangement, fermé à clef, permettra également le rechargement des ordinateurs après utilisation.
Ceux-ci seront munis des applications nécessaires au travail scolaire et même de caméras vidéos.

Infos utiles du secrétariat de mairie

➢ **Recensement des jeunes de 16 ans** : Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sans l'attestation de participation à la JDC, les inscriptions aux examens : BAC, permis de conduire ou concours sont refusées. Ci-dessous les délais de cette démarche :

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	**Faites-vous recenser** à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½	**Créez votre compte** sur www.majdc.fr **dès réception d'un mail du Service National**
A 17 ans	**Vous êtes convoqué(e)** à la Journée défense et citoyenneté.

➢ **Elections régionales et départementales :** Les élections régionales et départementales auront lieu **les 20 et 27 juin 2021** de 8h00 à 18h00. Pour les procurations, 3 possibilités, dont une nouvelle « en ligne » sans se déplacer en gendarmerie. Tout est expliqué sur le site de la commune, onglets « mes démarches ».

➢ **Inscription sur les listes électorales** : Si vous avez changé de commune, vous avez jusqu'au **14 mai** pour vous inscrire. Connectez-vous sur : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47 et inscrivez-vous en ligne, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Carnet magnytillois

Naissances :

- Jaymie HUGUENIN le 17/03/2021
- Jade MALATY le 25/03/2021

Mariage :

- Olivier HENRY et Hélène BOURNY le 03/04/2021

Décès :

- Henri BERNARDOT le 16/03/2021
- Daniel CHAUVET le 23/03/2021
- Jean CHARLES le 08/04/2021
- Jean-Claude MULLER le 24/04/2021

Agenda magnytillois

- **8 mai à 11h** : cérémonie en comité restreint
- **12 mai à 18h** : conseil municipal avec public limité à 10 personnes
- **22 mai 9h30** : plantation de fleurs avec le Comité d'embellissement
- **5 juin** : fête de la biodiversité de l'Etang de la Garenne (sous réserves)
- **20 et 27 juin** : élections régionales et départementales

Illiwap s'agrandit :

Vous êtes 500 abonnés pour Magny-sur-Tille !
Ensemble, nous formons une belle communauté.
Une nouvelle fonctionnalité vient d'apparaître : ***« le sondage citoyen »***.
La commune entend bien l'utiliser prochainement pour donner vos avis sur différents sujets.

Ouverture du Secrétariat de mairie, 5 jours par semaine :

Lundi :	9h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00
Mardi, mercredi et jeudi :	8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00.

Coordonnées de la mairie :

1 rue de l'Abreuvoir Tél : 03.80.47.97.07
Mail : mairie.magny-sur-tille@wanadoo.fr
Site : https://magny-sur-tille.fr

Le maire reçoit tous les jours sur RDV, contact 03.80.47.97.07 Permanence des élus chaque mercredi de 18h30 à 19h30

Edition n°53 réalisée par N Bourny, JM Bourgeon, S Bougé et A Garnery.